CAPA
Production Agricole Utilisation des Matériels

C.F.A. de la Lozère
1 av. des Martyrs de la Résistance
48100 MARVEJOLS

Objectifs de la formation

- **Acquérir une aptitude professionnelle agricole par l'obtention d'un diplôme homologué de niveau V.**
- **Acquérir les compétences, et les savoir-faire professionnels au sein d'une entreprise.**
- **Acquérir une approche du monde du travail par le salariat agricole.**
- **Entrer dans la vie active en qualité d'ouvrier qualifié (salarié d'une exploitation agricole).**
- **Poursuivre des études préparant au Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) de niveau IV, permettant de s'installer avec les aides de l'Etat, ou Brevet Professionnel de niveau IV.**

Contenu de la formation et structure du diplôme

- **Structure du diplôme**
  - Diplôme national délivré par le ministère de l'Agriculture
  - Evaluation par UC (Unités Capitalisables)
  - Pour obtenir le diplôme, 8 UCC (Unités de Contrôle Capitalisables) doivent être validées. Le candidat dispose de 5 ans pour valider toutes ses UC.

- **Contenu de la formation**

Enseignement général :
- UC 2 : Mathématiques
- UC 4 : Français
- UC 51 : Monde actuel
- UC 7 : Sport, santé, sécurité

Enseignement professionnel :
- UC 11 : Base de la production animale et de la production végétale
- UC 12 : Réalisation de travaux en Production Animale et en Production Végétale
- UC 52 : L'entreprise et son environnement
- UCARE : Machinisme

Rythme et durée de la formation

L'apprenti(e) passe 840 heures en centre de formation sur les 2 années de formation, soit :

- 12 semaines en centre de formation par an,
- 35 semaines en entreprise par an,
- 5 semaines de congés payés par an.

Conditions d'admission

- Etre issu d'une classe de 3ième, voir 4ième sous dérogation
- Avoir 16 à 25 ans
- Signer un contrat avec un maître d'apprentissage

Les débouchés

- Le CAPA Production Agricole Utilisation des Matériels permet d'accéder à des poursuites d'études : BPA ou Bac Pro Agroéquipement ou CGEA (SDE)

- Les emplois visés dans une exploitation agricole, CUMA, ETA

Version M01/2012

Les modalités relatives au contrat d'apprentissage

Les principes

- C'est un contrat de travail entre l'entreprise et le jeune.
- L'embauche d'un apprenti(e) permet soit de répondre à un besoin quasi permanent de main d'œuvre pour lesquels des apprenti(e)s sont préférés en appoint régulier à des stagiaires ou salariés temporaires, soit d'envisager une embauche définitive à l'issue du contrat.

Etre apprenti(e)

Rémunération :

- L'apprenti(e) perçoit un salaire déterminé en % du SMIC et en fonction de son âge. Il est fixé pour chaque année d'apprentissage (de 25 à 61% du SMIC).
- Il bénéficie des droits aux congés payés et de la même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise. L'apprenti(e) n'est pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise.

Etre maître d'apprentissage

Devenir maître d'apprentissage :

- Il faut être majeur, justifier d'une qualification ou expérience professionnelle liée au niveau du diplôme visé.
- Etre titulaire d'un titre ou d'un diplôme d'un niveau équivalent à celui préparé par l'apprenti(e) et avoir au moins deux années d'expérience professionnelle dans le métier,
- Ou justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle et d'un niveau minimum de qualification.

Avantages financiers :

- L'Etat prend en charge partiellement ou totalement l'exonération de l'ensemble des cotisations patronales et salariales.
- Versement d'une prime à l'embauche et d'une indemnité du tutorat par le Conseil Régional,
- Crédit d'impôt pour les entreprises aux réels.

Vie pratique

- ***Les apprenti(e)s*** qui en font la demande (priorité au mineur) peuvent être hébergés à l'internat du LEGTA de La Canourgue (20 minutes de Marvejols). Renseignements auprès de la vie scolaire au 04.66.32.76.46.
- ***Les apprenti(e)s majeurs peuvent*** être hébergés au village de gîte de Chirac à 5 Kms de Marvejols (groupe de 3 apprentis / gîte – environ 80 €uros par semaine de présence et par apprenti).
- Possibilité de prendre le repas de midi à la cantine du Collège Marcel Pierrel de Marvejols (environ 5 €uros/repas). Les apprenti(e)s peuvent opter pour un logement individuel auprès d'un propriétaire privé, et bénéficier des aides au logement.

Contact :

C.F.A de la Lozère
1 avenue des Martyrs de la Résistance
48100 MARVEJOLS

Tél. 04 66 32 73 99 - **Fax.** 04 66 32 38 27
Mail : cfa.lozere@educagri.fr
Site Internet : www.eplealozere.fr

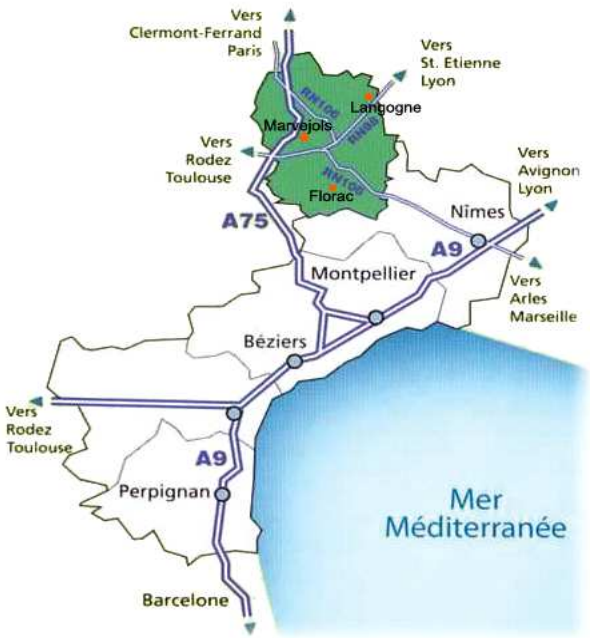

la Région Languedoc Roussillon
AFAQ ISO 9001 VERSION 2000 N°25429
ENSEIGNEMENT AGRICOLE 100% nature